



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



08016782

TRIBUNAL DE COMMERCE

16 -01- 2008

NIVELLES

Dénomination : **L'ORCHIDEE**

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Siège : **RUE DES RABOTS, 27 à 1460 ITTRE**

N° d'entreprise : **0476.623 851**

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - MODIFICATION DES EXERCICES SOCIAUX - NOMINATION**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée L'ORCHIDEE, ayant son siège à Ittre, rue des Rabots, 27, dressé par le notaire Thierry VANPEE, à Nivelles, le 19 décembre 2007, enregistré le 20 décembre 2007, vol 5/209 folio 61 case 5, au droit de 25 euros, signé G.Quintin, il résulte que l'associé unique a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

1. Modification de la dénomination sociale en « EVENTS AND MANAGEMENT COMPANY »
2. Rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social ; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 30 septembre 2007, conformément à l'article 287 du Code des Sociétés.

3. Modification de l'objet social comme suit :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation, l'organisation de tout événement, colloque et manifestation de nature intellectuelle, culturelle, sportive, commerciale, promotionnelle, publicitaire, amicale, familiale ou autre.

La société a également pour activités, toutes activités généralement quelconques dans le domaine de la publicité.

La société peut d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

La société peut exercer toutes fonctions et mandats et s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute manière dans d'autres affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des ressources ou à faciliter l'écoulement de ses services et produits.

Seule l'assemblée générale des associés a qualité pour interpréter cet objet. »

4. Transfert du siège social à 1450 Chastre, avenue du Castillon, 64.

5. Modification des dates de début et fin des exercices sociaux qui commenceront le 1er octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. En suite de cela, prolongation de l'exercice social en cours qui a débuté le 1er janvier 2007 jusqu'au 30 septembre 2008, soit un exercice social de 21 mois. La date de l'assemblée générale annuelle sera fixée le troisième (3ème) vendredi du mois de février, ce chaque année. La prochaine assemblée générale annuelle aura donc lieu le troisième (3ème) vendredi du mois de février 2009.

6. Modification des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

7. Suite à la démission des gérants, Monsieur Nestor TACHE et de Madame Viviane MIEVIS, nomination d'un gérant non statutaire pour toute la durée de la société en la personne de Mr Albert BAYOY, avenue du Castillon, 64, à 1450 Chastre ; son mandat de gestion est gratuit.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Signé: Thierry VANPEE, Notaire

Déposés: expédition, rapport du gérant, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2008 - Annexes du Moniteur belge